

Résidence pour Personnes Agées  
RESIDENCE DE L'HORLOGE  
130 Rue Juiverie  
83300 DRAGUIGNAN

# LIVRET D'ACCUEIL DU RESIDENT



*Madame, Monsieur,*

*Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement.*

*La Direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir à la Résidence de l'Horloge, Foyer logement pour personnes âgées valides et autonomes géré par le CCAS de Draguignan.*

*Ce livret d'accueil a été conçu afin de vous présenter notre structure, son organisation, son environnement et ses services. Nous sommes à votre disposition pour vous informer, vous aider et vous permettre un séjour agréable et heureux.*

*La Direction*

# SOMMAIRE

## LA RESIDENCE DE L'HORLOGE

1 - Présentation de l'Etablissement	Page 5
2 - Situation géographique de la Résidence de l'Horloge	Page 5
3 - Origine du nom de la Ville	Page 6
4 - Origine du nom de la Résidence de l'Horloge	Page 6

## ORGANIGRAMME

Page 7

## MODALITES PRATIQUES DE VOTRE SEJOUR

1 - Les logements	Page 8
2 - La qualité de vie	Page 8
3 - Les avantages de la R.P.A	Page 9
4 - Les prestations internes	Page 9
5 - Les prestations externes	Page 9/10
6 - Les tarifs et les aides	Page 10/11
7 - La vie sociale	Page 12/13
8 - Conclusion	Page 13

**LA**

**RESIDENCE POUR**

**PERSONNES**

**AGEES**

## Présentation de l'Établissement

La Résidence pour Personnes Agées « Résidence de l'Horloge » est un établissement ouvert à toutes les personnes retraitées âgées de 65 ans (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail).

Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, la Résidence pour Personnes Agées accueille des personnes autonomes (GIR 5 et 6) qui ont besoin d'un cadre sécurisant.

Cet établissement est doté d'une capacité de 69 logements dont un temporaire répartis sur 3 étages. Il est habilité à l'aide sociale.

La Résidence de l'Horloge est située en centre-ville et bénéficie de toutes les commodités à proximité.

## Situation géographique



## LES ORIGINES.....

### Origine du nom de la ville :

C'est à l'époque romaine que s'est formé le nom de Draguignan. Tous les textes médiévaux (le plus ancien connu date de l'an 909) donnent unanimement la forme latine Dragonianum ou draguinianum avec des variantes mineures. Une légende datant de 810, racontant la victoire de l'Ermitte Saint Hermentaire après une lutte sans merci contre un dragon, a permis de surnommer la ville "La cité du dragon".

### Origine du nom de la Résidence pour Personnes Agées :

La Résidence de l'Horloge, inaugurée en 1982, doit son nom à la Tour de l'Horloge, situé près de là. Cette forteresse, haute de 18 mètres surmontée d'un campanile de 10 mètres fût érigée en 1104 et est reconnue, par tous les historiens comme étant, à l'origine, le centre de Draguignan.

## L'ORGANIGRAMME DE LA R.P.A.

Voir page suivante....

Conseil d'administration du CCAS : *Président : Monsieur Richard STRAMBIO*

Adjoint aux Affaires Sociales  
Monsieur Alain HAINAUT

Directeur Général des Services  
Monsieur Robert ICARD

Directrice du C.C.A.S.  
Madame Anne QUINTELA

Responsable de la RPA  
DEBERDT Roselyne

RESTAURATION  
ENTRETIEN

AYRAL Eve  
GUASTELLA  
Nadine  
MAMINO Marylin  
MEBARKI Henifa  
PALENC Nathalie  
SOLDANI Sylvie

MAINTENANCE

SANCHEZ Bernard  
PASQUIER Yves

MAINTENANCE  
GARDIEN

PASQUIER Yves

ANIMATION

OUDJIR Virginie

Conseil de la Vie Sociale  
10 membres

3 représentants  
élus

3 représentants  
élus

1 représentant  
élu

Le Président du CCAS ou  
son représentant  
1 Administrateur la RPA  
1 Administrateur du CCAS

## LES LOGEMENTS

Les logements d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> pour les types F 1 et 38 m<sup>2</sup> pour les F 2, sont équipés d'une kitchenette et d'une salle de bains avec douche adaptée.

Les logements sont aménageables suivant les goûts de chacun.

## QUALITE DE VIE

La relation joue un rôle important dans la vie du Foyer. Aussi chacun est invité à maintenir un climat serein et de confiance.

Nous nous efforçons d'offrir un accueil chaleureux à l'écoute de chacun. Nous œuvrons pour que la Résidence de l'Horloge soit un lieu de vie agréable.

Le restaurant, la bibliothèque, la salle de télévision sont autant de lieux pour un ensemble de services dont chacun peut bénéficier.

Un restaurant de qualité, adaptée aux besoins et exigences diététiques de nos résidents est largement ouvert à la famille et aux amis.

Des animations sont organisées régulièrement, assurée par notre animatrice ou par des intervenants extérieurs.



## LES AVANTAGES DE LA R.P.A.

- ◆ La Résidence de l'Horloge est située en centre ville ce qui permet à chacun de garder du lien social.
- ◆ Les familles et membres de l'entourage sont les bienvenus à tout moment.
- ◆ Le Résident peut aménager et embellir son logement à sa guise.
- ◆ Une restauration adaptée (sans sucre, sans porc, sans sel)
- ◆ Les Animations sont nombreuses et diversifiées.
- ◆ Un service petit bricolage est à disposition
- ◆ Un gardien présent jour et nuit. En cas d'absence de celui-ci, un service d'astreinte est assuré.

## LES PRESTATIONS INTERNES

### Accueil et secrétariat

Ouverts de 8h à 12 h et de 13 h à 17h, du lundi au vendredi, l'accueil et le secrétariat reçoivent et orientent les résidents et leurs familles ainsi que les visiteurs. Du dossier de pré admission à l'accompagnement au quotidien, le service administratif coordonne les démarches avec les différents services et organismes sociaux.

### Restauration

La cuisine est réalisée, par la Société ELIOR, dans le cadre d'une délégation de service,

Les repas sont servis, en salle de restaurant, uniquement le midi, du lundi au samedi.

Des menus adaptés sans sucre, sans porc, sans sel sont proposés. Un minimum mensuel de 8 repas obligatoires est requis à compter de votre entrée à la Résidence de l'Horloge.

### Bio nettoyage

Dans le respect des normes réglementaires, le bio nettoyage des parties communes est assuré quotidiennement. Les équipes se relaient pour maintenir un cadre de vie agréable.

### Service technique

Le factotum assure l'entretien des locaux et les petites réparations dans votre logement. Le Service Administratif enregistrera votre demande.

### Gardiennage

Lorsque le bureau administratif est fermé (après 17 H., les dimanche et jours fériés), le gardien pourra vous aider en cas de nécessité. Pour cela il vous suffira de composer sur votre téléphone le numéro de la Résidence (☎ 04.94.67.11.80). Lors des absences du gardien, un système d'astreinte vous permettra de bénéficier des mêmes services.

## LES PRESTATIONS EXTERNES

### Pédicure

Des professionnels peuvent intervenir sur simple demande de votre part. Le règlement est à effectuer directement au prestataire. Une liste des pédicures dracénois est à votre disposition dans le classeur situé près du bureau administratif de la RPA

### Infirmières

Les infirmières libérales peuvent intervenir sur simple demande de votre part et sur présentation d'une prescription de votre médecin de famille. Le Service Administratif de la Résidence de l'Horloge peut, si vous le souhaitez, vous aider dans votre démarche. Une liste des infirmiers et infirmières dracénoises est à votre disposition dans le classeur situé près du bureau administratif de la RPA

### Kinésithérapeutes

Les Kinésithérapeutes peuvent intervenir avec une prescription médicale, sur simple demande de votre part. Le Service Administratif de la Résidence de l'Horloge peut, si vous le souhaitez, vous aider dans votre démarche. Une liste des kinésithérapeutes dracénois est à votre disposition dans le classeur situé près du bureau administratif de la RPA

### Médecins généralistes

Lors de votre arrivée à la Résidence, si vous n'avez pas de médecin traitant, il vous appartiendra d'en désigner un. Pour ce faire une liste des médecins généralistes est à votre disposition dans le classeur situé près du bureau administratif de la RPA

### Le courrier

Vous disposez de votre boîte aux lettres personnelle. Une boîte aux lettres «EXPEDITION» est à votre disposition dans le local courrier. Le facteur, relève votre courrier du lundi au samedi entre 11 h et 12 h.

### Le journal

Le journal local "Var Matin" est à la disposition des résidents. Si vous souhaitez le consulter, vous pouvez le demander auprès du service administratif.

## LES TARIFS ET LES AIDES

Les tarifs sont fixés par un arrêté départemental du Conseil Général du Var ;

Outre le prix de l'hébergement, le montant de la redevance comprend :

- La fourniture électrique
- L'eau
- Le chauffage

Dans le cadre d'une entrée en Foyer Logement, la taxe d'habitation n'est pas réclamée par les Services du Centre des Impôts, ce type de structure excluant cette taxe.

Les possibilités d'aides financières sont nombreuses et dépendent de votre situation personnelle. Le secrétariat vous aidera à accomplir les démarches nécessaires ou vous orientera vers le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune où vous résidiez avant votre entrée à la Résidence de l'Horloge.

### L'aide au logement (ALS/APL)

Elle est accordée à toute personne dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond et dont le logement, qui doit être sa résidence principale, répond à certaines conditions.

Le dossier est à retirer à la Caisse d'Allocations Familiales du Var ou à télécharger sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

### L'allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

L'APA permet aux personnes, de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, de financer le maintien à domicile. Son montant varie suivant ses revenus et le taux de perte d'autonomie. Cependant, l'entrée en Foyer Logement suppose une autonomie classée GIR 5 et 6, ce qui exclut tout versement de l'APA.

Cependant, durant votre séjour en Foyer Logement, une perte d'autonomie peut être constatée. Dans ce cas votre taux d'autonomie pourra être évaluée en fonction de la

grille nationale d'évaluation AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso Ressources) et une APA pourra vous être versée par le Conseil Général. Le montant de l'APA est fixé par arrêté du Président du Conseil Général.

Le dossier de demande d'APA sera retiré et déposé après avoir été complété auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Draguignan ou, du domicile de secours, c'est-à-dire la commune où vous résidiez avant votre entrée à la Résidence de l'Horloge. Ce dossier peut également être retiré auprès du Conseil Général du dernier lieu de résidence qui l'instruira ([www.apa.gouv.fr](http://www.apa.gouv.fr)).

### L'Aide Sociale

Pour obtenir l'aide sociale, le résident doit être hébergé dans un établissement habilité. Cette aide est destinée aux résidents dont les revenus ne permettent pas de couvrir les frais d'hébergement.

Le dossier est à établir auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de la commune de résidence de la personne âgée.

## LA VIE SOCIALE

### L'Animation

Une animatrice employée à temps plein, est l'axe essentiel de la vie de la Résidence de l'Horloge. L'animatrice veille à favoriser une véritable vie relationnelle et à maintenir l'autonomie psychique et physique des résidents.

Sorties dans les centres commerciaux, visites guidées dans les musées, sorties dans les restaurants de la ville, un repas trimestriel en soirée, ateliers création, mémoire, gymnastique douce, journal des résidents, projection cinématographique, après midi dansants... rythment la vie de notre établissement.

Des conventions passées avec des associations dracénoises (amitié club, Sel) permettent de proposer d'autres moments de détente ; lotos, sorties, après-midi belote etc

Créer du lien social au sein de la Résidence de l'Horloge, satisfaire et répondre aux attentes des résidents sont les buts et les objectifs essentiels du service animation de la Résidence de l'Horloge.

## Le Conseil de la Vie Sociale

Le conseil de la vie sociale (CVS) est une instance consultative (se réunissant au moins trois fois par an), force de propositions pour toutes questions relatives au fonctionnement de l'établissement (règlement intérieur, contrat de location, projets, travaux, enquêtes de satisfaction, évaluations externe et interne...).

Il est constitué de 10 personnes élues pour trois ans : représentants des résidents, des familles, du personnel. L'adjoint aux affaires sociales et la directrice du Pôle Hébergement assistent également aux séances du CVS.

### EN CONCLUSION

*La plus grande courtoisie doit être de rigueur. Nous espérons de chacun un esprit de tolérance et le respect de l'autre, quel que soit sa condition, son origine ou ses croyances.*

*Ainsi la vie en communauté sera agréable pour tous*